

Jeudi

02

Janvier
2020



Les infos en ligne du SNUipp 63

Conséquence de la réforme ferroviaire

La fin du statut de cheminot

Révolution de taille au 1^{er} janvier, la SNCF se transforme en une société anonyme (SA). Cette étape-clé de la réforme ferroviaire de 2018 passe presque inaperçue, en pleine grève contre la réforme des retraites. Anciennement établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), la SNCF devient mercredi une SA à capitaux publics, qui détient la totalité des titres de SNCF Réseau et SNCF Voyageurs, sans possibilité de les céder. Ces deux entités sont également des sociétés anonymes.

La SNCF ne va désormais plus embaucher au statut de cheminot, lequel garantissait une carrière réglée, une protection contre les licenciements économiques, ainsi qu'un régime de Sécurité sociale et, pour l'instant, de retraite spécifique, entre autres avantages matériels.

Les cheminots qui sont au statut – ils étaient 127 442 à la fin de 2018, soit 89 % des effectifs du groupe public ferroviaire – le resteront, mais Jean-Pierre Farandou, le nouveau président du directoire de la SNCF veut plus de souplesse dans la définition des différents métiers et dans l'organisation du travail. Pour les futurs embauchés, le nouveau contrat de travail est prêt, affirme-t-on à la SNCF.

SNCF Réseau (qui gère les infrastructures) garde à peu près le même périmètre, mais va maintenant détenir 100 % de Gares & Connexions, la branche qui s'occupe des gares, dont le domaine sera plus rationnel.

L'autre grande composante du groupe public ferroviaire, SNCF Mobilités, va de son côté être démantelée, puisque les gares seront cédées à Réseau, tandis que Keolis (transports publics, filiale détenue à 70 %), Geodis (logistique) et le fret ferroviaire (qui devient aussi une société anonyme) dépendront directement de la structure de tête. Le reste de Mobilités devient une SA baptisée « SNCF Voyageurs », qui regroupera notamment les TGV et les Intercités, les TER, les trains de banlieue franciliens et le site oui.sncf.

Même si cet article nous éloigne quelque peu de l'éducation, il ne doit pas nous laisser indifférent sur la question du changement de statut. Les cheminots perdront nombre d'avantages acquis et inhérents à cette profession, souvent obtenus au prix de longues et de nombreuses luttes sociales. En appliquant les principes décidés par l'Europe libérale, le gouvernement français brade un peu plus le patrimoine national pour pouvoir mieux l'offrir à des intérêts privés.

[L'article du Monde du 01/01/2020](#)

A voir également la vidéo « Comment la France est devenue un pays de train ? »



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr